



## ***DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE AU COURS DU MOIS D'OCTOBRE 2023***

### ***Un enfant de la composante sociale twa tué en commune Ndava, province Mwaro***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 octobre 2023 indique qu'en date du 13 octobre 2023, sur la colline Rango, commune Ndava, province Mwaro, Alfred Ntirampeba, âgé de 13 ans, de la composante sociale Twa, a été tué et jeté dans la rivière Kaniga entre la colline Gatsinga et Bugera de la même commune par Bertrand Ndayizeye, célibataire et Eric Maniratanga, marié, de la colline Gatsinga. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir volé des pommes de terre dans le marais de cette rivière. Selon les mêmes sources, Bertrand Ndayizeye, Eric Maniratanga ainsi que 3 compagnons de la victime à savoir Ruben, Arcade et Vianney tous de la composante sociale TWA ont été arrêtés par des membres du comité mixte de sécurité dirigés par des chefs des collines Gatsinga et Rango, respectivement Rose Nindorera et Bernard. Ils ont été remis à l'OPJ Désiré Mpawenimana du commissariat communal de Ndava.

### ***Un veilleur tué en commune Gisuru, province Ruyigi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 octobre 2023 indique qu'en date du 08 octobre 2023, vers 18 heures, sur la colline Ntende, commune Gisuru, province Ruyigi, Laurent Buswiswi alias Cotsi, âgé de 60 ans, membre du parti CNDD-FDD, veilleur sur cette colline, a été tué. Selon des sources sur place, son employeur, Alfred Nibaruta, âgé d'une quarantaine d'années, Pasteur de l'Eglise Pentecôte, ex-Recteur de l'Université privée de Nyamutobo l'a giflé avant de quitter les lieux et d'autres travailleurs l'ont battu jusqu'à la mort. Alfred l'a accusé de lui avoir volé. Ce dernier et son coauteur Firmin Nduwayo ont été arrêtés. Dans un procès de flagrance, Alfred a été condamné à une peine de servitude pénale de 10 ans et à une amende de 100 000 fbu tandis que Firmin a été condamné à une peine de servitude pénale de 6 mois et à une amende de 100 000 fbu.

### ***Une personne tuée en commune Bugabira, province Kirundo***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 09 octobre 2023 indique qu'en date du 08 octobre 2023, sur la colline Kigina, dans le lac Cohoha, commune Bugabira, province Kirundo, Thierry Murwaneza, âgé de 15 ans, élève en 5<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Ruhehe, a été tué noyé par

Pascal Karangwa résidant sur la colline Ceru, pêcheur. Selon des sources sur place, Thierry était allé puiser de l'eau comme d'habitude et a été appelé par Pascal de le rejoindre à quelques 200 mètres du bord du lac afin qu'il lui donne des poissons. Quand Thierry allait prendre ces poissons chez Pascal, il est tombé dans l'eau et s'est noyé car Pascal a coupé des cordes que Thierry utilisait. En date du 09 octobre 2023, le cadavre de Thierry a été retrouvé au bord du lac Cohoha tandis que le présumé auteur avait pris fuite. Signalons que la mère de Thierry, Claudine Nyinawumuntu était mariée à Apollinaire qui était parti avec Pascal dans la rébellion du PALIPE HUTU FNL. Dès le retour d'Apollinaire, en 2007, il avait trouvé sa femme avec Thierry qui venait de naître suite aux relations extraconjugales et ils ont divorcé. Apollinaire avait toutefois juré de se venger contre la mère de Thierry.

### ***Une personne tuée en commune et province Rumonge***

En date du 22 octobre 2023, vers 22 heures, sur la colline Gihwanya, commune et province Rumonge, Ramazani Nzoyisaba, âgé de 32 ans a été tué à coup de pierre au niveau de la tête par Armand Ruberintwari et Pascal Ntaconzaba. Selon des sources sur place, Ramazani Nzoyisaba s'est disputé avec Joselyne Muhimpundu quand ces deux autres hommes sont intervenus. Selon les mêmes sources, Ramazani Nzoyisaba a été conduit à l'hôpital de Rumonge où il a succombé quelques heures après. Signalons que ces auteurs et la victime étaient tous des prisonniers déjà condamnés mais qui attendaient la liberté définitive. En date du 24 octobre 2023, le tribunal de grande instance de Rumonge a auditionné cette affaire et a condamné Armand Ruberintwari à 5 ans de servitude pénale et à une amende de 50 mille fbu, Pascal Ntaconzaba à une année de servitude pénale et à une amende de 10 mille fbu tandis que la femme libre a été acquittée.